

09 déc 2011 -19:17

Sadia assassinée parce qu'elle était une femme

Bruxelles, le 9 décembre 2011 - La Cour d'assises de la province du Hainaut vient de reconnaître que Sadia Sheikh avait été assassinée par sa famille au motif qu'elle avait déshonoré celle-ci en refusant de se plier au rôle attendu d'elle en tant que femme et à un mariage forcé.

Bruxelles, le 9 décembre 2011 - La Cour d'assises de la province du Hainaut vient de reconnaître que Sadia Sheikh avait été assassinée par sa famille au motif qu'elle avait déshonoré celle-ci en refusant de se plier au rôle attendu d'elle en tant que femme et à un mariage forcé.

Première fois en Belgique que le crime d'honneur est condamné. Première fois que le sexe est reconnu comme circonstance aggravante. Première fois, semble-t-il, également que la tentative de mariage forcé est sanctionnée.

« Ces jurisprudences serviront d'avertissement aux auteurs de violences liées à l'honneur et de mariages forcés. Ils savent désormais que ces pratiques traditionnelles sont sanctionnées et qu'elles sont susceptibles d'entraîner des sanctions pénales. Celles-ci encourageront les victimes à ne pas céder aux pressions et même à porter plainte dès les premiers signes - menaces, harcèlements, ... - avant que ceux-ci n'aboutissent à des conséquences aussi dramatiques » déclare Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Contact presse :

Elodie Debrumetz Responsable Communication 02 233 49 4704 97 23 67
67 Elodie.debrumetz@iefh.belgique.be Institut pour l'égalité des femmes et des hommes Rue Ernest Blérot
11070 Bruxelles Tel : 02 233 42 65 Fax: 02/233 40 32 www.iefh.belgium.be

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah
Contact de presse
+32 2 233 52 82
komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be